

aider à construire des églises, des couvents, et autres édifices de ce genre, ou à payer les dettes de ces institutions, ou pour toutes autres œuvres pieuses.

Ceci est un abus que nous réprouvons fortement.»

FONCTIONNAIRES DU CHRIST.

Ils ont fait vœu d'ignorance, dans le camp de la libre-pensée.

Depuis un demi siècle, ils répètent, comme autant de perruches à la solde du judaïsme; les Prêtres, les Evêques sont fonctionnaires du gouvernement qui les paie.

A propos de la circulaire Fallières et des réponses si pleines de sens, de dignité et de ferme résolution qu'elle a reçues;

A propos du départ, quand même, de Mgr Jauffret, évêque de Bayonne, pour la capitale intangible;

Ils commencent à lâcher tous les dogues et les roquets de la grande et de la petite presse, qui aboient sur tous les tons plus aigres: « Silence aux fonctionnaires! »

Fonctionnaires; je le veux bien.

Au service de qui les paie; d'accord.

L'essentiel est de savoir qui paie les Evêques et les prêtres; et au nom de quelle puissance ils remplissent leurs fonctions.

Affirmons hautement d'ores et déjà, que l'Etat ne paie pas aux prêtres de France un traitement qui les mette à son service.

L'Etat paie une dette à son vieux créancier et rien de plus.

C'est un fait historique, ircontestable et qui fut incontesté en temps utile, que l'Eglise de France possédait des propriétés, régulièrement acquises:

Par son travail puisqu'elle avait défriché le sol;

A titre d'achats ou de donations, qui la garantissaient contre le délaissement possible de temps moins fidèles;

A titre onéreux pour le soutien des prêtres, des pauvres et du culte, dont elle avait la charge.

Elle possédait à perpétuité, afin de répondre à des besoins toujours nouveaux et sans cesse renaissants.

Un jour, sous prétexte de ramener l'Eglise à la pratique des conseils évangéliques, les fils de Voltaire supprimèrent en rican-